

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAFUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'EMPRUNT CHINOIS

Le sujet a eu une répercussion sur la discussion, dans cette question de l'emprunt chinois; jamais, depuis longtemps, on n'avait vu un débat aussi confus sur une question aussi simple.

Les adversaires systématiques du cabinet ont tenté de le renverser; ses amis eux-mêmes ont failli le renverser aussi, et ils auraient peut-être réussi, si le cabinet n'avait trouvé un défenseur inopiné en M. Denys-Cochin, dont les déclarations ont forcé la majorité à couvrir les yeux. Enfin, le discours de M. Waldeck-Rousseau, d'une si belle éloquence, était légèrement déconcertant pour ses meilleurs amis.

Lorsque l'article 1<sup>er</sup> a été voté, on croyait tout fini; mais il a fallu recommencer à propos de la motion Pelletan-Sembat relative à la communication, à la commission du budget, du rapport Voyron. On sait que ce rapport indique d'une façon très nette que des missionnaires se sont payés eux-mêmes et les auteurs de la motion disaient avec juste raison qu'on devait tenir compte de ces prises pour le règlement des indemnités.

Le gouvernement a répondu que ce rapport étant confidentiel, il ne le communiquerait pas à la commission du budget mais seulement à la commission de contrôle.

Or, MM. Pelletan et Sembat qui réclamaient si ardemment la communication de ce rapport, ont déclaré qu'ils le connaissaient et le publieraient dans les journaux. Et, en effet, la *Petite République* en a donné aussitôt plusieurs extraits.

À propos de la connaissance de ce rapport, il s'est produit un incident dont il n'est pas inutile de donner l'explication.

Un membre de la droite ayant demandé à M. Sembat comment il connaissait ce rapport, le député de la Seine répondit: « Demandez au gouvernement dont un des membres a signé des articles relatifs à une publication analogue. » On a voulu voir dans cette phrase, l'indication de mésintelligence profonde entre les différents ministres. Il n'en est rien, M. Sembat faisait allusion à un fait qui remonte à plusieurs années.

Le procureur général Chenest avait dressé un rapport à la suite des grandes grèves des mineurs du Pas-de-Calais. Le municipal chargé de le porter au ministère de la justice à celui de l'intérieur, le perdit et il fut trouvé par un passant qui le porta à la *Petite République* où le rédacteur en chef qui n'était autre que M. Millerand, aujourd'hui ministre du commerce, en donna un commentaire plus ou moins violent.

Voilà ce qu'a voulu dire M. Sembat, laissant ainsi entendre que la connaissance du rapport était due à une circonstance fortuite.

C'est très simple et cependant cette phrase malheureuse a soulevé un tumulte indescriptible, M. Lasies accusant M. de Lanesan de la publication, alors que celui-ci a déjà fait ouvrir une enquête sur cette divulgation.

Les députés devraient toujours se souvenir qu'ils parlent pour être compris de tous. C'est au pays tout entier que doivent s'adresser leurs paroles.

A. Z.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 novembre 1901 (matin)

M. Cochery préside.

La Chambre continue le projet sur la marine marchande: on en est à l'article 5 bis sur lequel l'amiral Riouenier dépose un amendement qui est repoussé.

Un autre amendement présenté par M. Chastenet après une longue discussion, est retiré par son auteur.

Plusieurs autres amendements sont repoussés et la suite de la discussion est renvoyée à lundi matin.

Et la séance est levée.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

M. Georges Berry dépose une demande en interpellation sur l'arbitrage en faveur des Boers.

La discussion de cette interpellation est jointe à celles du budget des affaires étrangères. Puis la Chambre revient à la discussion de l'emprunt chinois.

On en est à l'article 3 tendant à ce que toutes les indemnités réclamées par des particuliers ou des sociétés ayant la personnalité juridique en vertu des lois françaises soient fixées par une commission nommée par décret rendu en conseil des ministres.

M. Berthelot dépose un amendement tendant à modifier ce texte et à confier à la dite commission la fixation des indemnités réclamées par toutes les victimes sans exception ni distinction. M. le ministre des finances soutient cet amendement, que M. Hubbard vient combattre.

Mais cet amendement est adopté par 461 voix contre 84.

Et le paragraphe 1<sup>er</sup> modifié par cet amendement est adopté.

M. Lagasse dépose un amendement sur le paragraphe 2 tendant à modifier la commission de répartition de l'indemnité: il y aurait dans cette commission 5 députés, 5 sénateurs au lieu de 2.

Mais cet amendement est repoussé par 328 voix contre 154.

Un amendement de M. Meillet, repris par M. Zévaès tendant à ce que les décisions de la commission de répartition devront être soumises à l'approbation des Chambres, est repoussé.

M. Massabuau demande la suppression du dernier paragraphe de l'article 3.

MM. Berthelot, et Ribot soutiennent cette demande. M. Caillaux dit qu'il laissera la Chambre libre de décider ce qui lui plaira.

Par 342 voix contre 188, la proposition de M. Massabuau est adoptée.

L'article 3 et l'article 4 sont votés. La Chambre est consultée ensuite sur l'ensemble du projet qui est voté par 355 voix contre 213.

M. Lasies dépose ensuite une motion tendant à ce que la Chambre adresse au corps expéditionnaire l'expression de sa patriotique reconnaissance.

M. Berteaux demande qu'on ajoute à cette motion que la Chambre exprime toute sa réprobation à l'égard de l'évêque et des missionnaires pillards et voleurs.

M. Aimond dépose la motion suivante: La Chambre s'associe à l'hommage rendu par le gouvernement au corps expéditionnaire de Chine.

M. Sembat à son tour propose de réprover les actes de brigandage commis en Chine.

La motion de M. Aimond est votée à mains levées après que la motion de M. Berteaux est repoussée par 314 voix contre 163.

Et la séance est levée.

Séance du 29 novembre 1901

M. Mesureur, préside.

M. Bouveri a la parole pour développer son interpellation sur les troubles de Montceaux-Mines.

Le député de Montceaux raconte certaines agressions contre les ouvriers en grève et demande qu'on mette fin à cet état de choses.

M. Waldeck-Rousseau dit que le gouvernement fera tout son possible pour calmer l'agitation qui règne dans ce milieu, et l'incident est clos.

M. Vigné dépose une proposition en faveur des viticulteurs.

Il s'agit d'une somme de dix millions qui serait avancée aux communes victimes de la grêle des vins.

Cette proposition est ajournée jusqu'à la fin de l'interpellation viticole.

On valide malgré l'opposition de M. Cunéo-d'Ornano, l'élection de M. Gérald, comme député de la Charente.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur la crise viticole.

MM. Laffère, Augé et Guibert prononcent sur ce sujet des discours dans lesquels ils demandent que des mesures soient prises pour remédier à la crise.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 29 novembre 1901

M. Béraud dépose son rapport sur la proposition dont il est l'auteur, et qui tend à l'abrogation de la loi Falloux.

Le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi sur la réhabilitation des faillis.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

Enfin presque sans discussion les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Le Sénat adopte le projet établissant une sanction pénale à l'égard des parents qui dénichent de la puissance paternelle s'emparent quand même des enfants.

Et la séance est levée.

## Au Transvaal

Les forces Boërs

Le correspondant du *Times* à Pretoria télégraphie le 26 novembre qu'il y a encore en campagne 70 commandos ou bandes ennemies de 50 à 400 hommes, dont 26 dans la colonie du Cap. Dans le Transvaal, au nord de la ligne de Delagoa, il y a 7 commandos, comprenant ensemble 1,100 hommes; au sud de la ligne, il y en a 11, d'un effectif total de 1.600 hommes environ. Les huit autres, pour le Transvaal sont disséminés dans l'Ouest.

Dans l'Orange, il y a 23 commandos, à peu près d'égale force à l'ouest de la ligne. Au sud de la ligne de blockaus, de Ladybrand à Bloemfontein, il n'y a guère plus de 400 Boërs.

Dans la colonie du Cap, dix commandos sont à l'Ouest de la ligne principale du chemin de fer et trois dans les districts du nord-ouest.

Représailles

Le général commandant les lignes de communications télégraphiques de Pretoria le 27 novembre, qu'il a reçu une lettre du commandant Fouché, dans laquelle celui-ci déclare avoir fait fusiller deux soldats anglais fait prisonniers le 16 novembre à Dordrecht. Les cadavres ne peuvent pas être retrouvés.

## INFORMATIONS

Banquet du comité républicain du commerce et de l'industrie

Mercredi soir a eu lieu au grand Hôtel, à Paris, le banquet du comité républicain du commerce et de l'industrie, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau.

A ce banquet assistaient les ministres, et un grand nombre de notabilités politiques parmi lesquels MM. Brisson, Bourgeois, Mesureur, de Freycinet, Lockroy, Sarrien, Trouillot, Maurice Faure, Berteaux, etc., etc.

Au dessert des discours ont été prononcés par le président du comité et MM. Brisson, Bourgeois, Millerand, Waldeck-Rousseau.

Ce dernier a prononcé un grand discours politique où il a dit l'œuvre du gouvernement dont il est le chef.

M. Waldeck-Rousseau a été longuement acclamé.

Le scrutin de liste

M. Waldeck-Rousseau a fait connaître en conseil des ministres qu'il doit être prochainement entendu par la commission des réformes électorales. Il lui exposera les raisons pour lesquelles le gouvernement ne croit pas pouvoir, à l'heure actuelle, s'associer à la proposition de rétablissement du scrutin de liste.

La présidence des Bureaux de vote

Le Conseil d'État a rendu un arrêt d'où il ressort que, en dehors du cas où le maire régulièrement requis a refusé de présider le bureau de vote et d'accomplir ainsi un acte qui lui est prescrit par la loi, le préfet ne pourrait nommer un délégué spécial pour présider le bureau de vote qu'en l'absence de tout représentant élu de la commune, c'est-à-dire seulement non pas après l'expiration légale des pouvoirs du Conseil, mais après une annulation totale des élections précédentes par le Conseil d'État, annulation accompagnée d'une suspension de la municipalité par le préfet.

Dans les autres cas, le bureau de vote doit être présidé, sous peine d'annulation du scrutin, par le premier conseiller municipal inscrit au tableau à la suite des précédentes élections.

Le cas du professeur Hervé

Le professeur Hervé vient de comparaître devant le conseil académique de Dijon qui, comme on s'en souvient, avait ajourné sa décision sur le cas de ce professeur jusqu'après le procès d'Auxerre.

On sait que M. Hervé professeur au lycée d'Auxerre avait écrit dans le journal le *Pionnier de l'Yonne* divers articles antimilitaristes, pour lesquels il fut poursuivi devant la cour d'assises mais acquitté par le jury d'Auxerre.

L'autorité académique estima néanmoins que M. Hervé devait être traduit en conseil académique.

C'est lundi que le conseil académique de Dijon, centre de l'Académie dont dépend le lycée d'Auxerre, s'est réuni.

Une commission de cinq membres fut nommée ce jour-là et chargée d'examiner les faits et de rédiger un rapport. La journée de mardi a été donnée au professeur Hervé pour examiner le dossier et pour préparer sa défense.

Mercredi, M. Hervé a comparu devant le conseil Il a présenté sa défense pendant deux heures environ. Il a revendiqué pour les professeurs la liberté civique absolue en dehors de leurs cours.

La délibération a commencé à deux heures après-midi. Elle a duré jusqu'à cinq heures un quart.

Le conseil a rendu, par 17 voix contre 6 et 1 abstention, un arrêt aux termes duquel la peine du retrait d'emploi pendant 18 mois est prononcée contre le professeur Hervé. Les trois cinquièmes de son traitement lui seront retenus. Et si, dans les 18 mois, il n'a pas été réintégré dans ses fonctions, son traitement complet lui sera supprimé.

M. Hervé s'est immédiatement pourvu contre cette décision devant le conseil supérieur de l'instruction publique.

Les Conseils de guerre

M. Raoul Bompard a soumis jeudi à la commission de législation criminelle son 2<sup>e</sup> rapport sur les propositions de réforme du code de justice militaire.

Ce rapport, que la commission a approuvé, contient les dispositions relatives à la réduction du nombre des conseils de guerre, au secret du vote et à la suppression des con-

seils de révision de Paris et d'Alger, dont les pouvoirs sont attribués à la cour de cassation.

Le groupe radical socialiste a décidé de demander à la Chambre de consacrer les séances du matin, dès que la discussion de la loi sur la marine sera terminée, à l'examen des rapports de M. Raoul Bompard.

Les débats ne seront pas très longs, tout le monde étant d'accord sur la réforme nécessaire de la loi de justice militaire. Aussi, en quelques séances, les conclusions du rapporteur pourraient-elles être adoptées et transmises au Sénat, de façon que la réforme fût réalisée avant la fin de la législature.

**Les congrégations**

Le ministre de l'intérieur de Hongrie, M. Szell a annulé la décision du conseil municipal de Budapest qui allouait à la congrégation des Lazaristes, pour leur installation dans la capitale hongroise une somme de 100,000 couronnes.

**L'homme coupé en morceaux**

Les déclarations d'un détenu viennent de rappeler l'attention de la justice sur le crime mystérieux découvert en décembre de l'année dernière. On se souvient que ce jour-là on trouva en deux points de Paris très éloignés l'un de l'autre — le corridor d'une maison, rue du Faubourg-Saint-Denis et un terrain vague, rue des Plâtrières — un paquet contenant les restes d'un jeune homme assassiné et coupé en morceaux. De nombreuses pistes furent suivies sans succès; l'identité du jeune homme coupé en morceaux ne put même être établie.

Or, au cours d'un récent interrogatoire, le sieur Maret, récemment arrêté pour vol, affirma connaître les assassins du jeune homme coupé en morceaux.

La victime, a-t-il dit au juge d'instruction, était le fils d'un cultivateur de province que son père avait envoyé à Paris pour y terminer ses études. Ce jeune homme faisait la fête; presque chaque soir il émigrail du quartier Latin à Montmartre. Un soir, il fit connaissance dans un restaurant de nuit d'un boucher et d'un mécanicien, auxquels il se donna comme appartenant à une famille riche et disposant de la forte somme. Après l'avoir grisé, ces deux individus l'ont emmené chez l'un d'eux. Là, ils ont voulu le dévaliser, mais le malheureux s'est alors ressaisi, il leur a résisté.

Pour faire cesser ses cris, le boucher lui a porté un coup de couteau — un seul — mais qui a suffi pour le tuer. Terrifiés, les deux complices se sont préoccupés de se débarrasser de son corps : ils l'ont dépecé.

Maret a fourni au juge des détails d'une grande précision; il a indiqué les noms des personnes qu'il accusait. On s'occupe de contrôler ses dires et l'on sera incessamment fixé sur leur valeur.

**Le roi des géants**

C'est celui que l'on a exhibé, cet été, à l'Exposition de Buffalo. Edouard Beaupré — tel est son nom — est Canadien français ;

il n'a que dix-huit ans, et sa taille atteint 7 pieds 8 pouces (2 mètres 34 centimètres). Il résulte de mesures qui ont été prises que sa hauteur d'aine est de 1 mètre 14, que ses pieds ont 43 centimètres de longueur, et ses mains, 28 centimètres.

On pourrait penser qu'il provient de parents ayant une taille des plus élevées; il n'en est rien; son père mesure 1 mètre 72, et sa mère 1 mètre 57; mais son grand-père était d'une belle taille, qui atteignait 2 mètres 01.

Le poids du géant est de 388 livres, ce qui est considérable et équivaut à 194 kilos.

A ce propos, on peut se demander quel a été le géant le plus grand qui ait jamais existé. On a parlé d'hommes de 10 pieds et plus, mais on est d'accord pour considérer de tels chiffres comme exagérés; la taille la plus élevée qui ait été enregistrée est de 8 pieds 9 pouces et demi (2 mètres 68) : c'était celle d'un Irlandais, du nom de Charles Byrne, mort à Londres en 1783, à l'âge de vingt-deux ans.

Byrne avait donc 34 centimètres de plus qu'Edouard Beaupré. Il ne semble pas que le record de 2 mètres 68 établi par Byrne puisse être de si tôt dépassé.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

Dans le scrutin sur l'ensemble du projet d'emprunt (chiffres rectifiés), les votes des députés du Lot se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Vival et Lachièze.  
M. Rey, absent.

**Conseil de préfecture**

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier vendredi, 29 novembre, à 10 heures du matin.

Il a statué sur les affaires suivantes :

1° La commune de Gourdon contre le sieur Rodolose architecte. — Ecole mixte de Costeraste. — Appel en garantie. — Affaire mise en délibéré.

2° Le sieur Laporte, des Junies, contre l'administration des contributions directes. — Demande en dégrèvement des patentes. — Renvoyé à huitaine.

3° Le sieur Cabarrot, de Cahors, contre l'administration des contributions directes. — Demande en dégrèvement des patentes. — Dégrèvement accordé.

**Conseil départemental**

Les élections au Conseil départemental auront lieu le mardi 10 décembre.

Le dépouillement se fera dans la salle du Conseil de préfecture le jeudi 12.

Jusqu'à cette heure, les membres sortant sont seuls candidats, ce sont : MM. Vidal, directeur de l'école de la rue du Lycée, et Bouyé, directeur de l'école communale de Gourdon; Mlle Bonnet, directrice de l'école de la place Thiers et Mme Ségala, directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

**Médailles d'honneur**

M. le ministre de l'intérieur a décerné les médailles d'honneur aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent qui comptent 30 années de service.

- 1° Pechmaibec Pierre, à Figeac.
- 2° Lacaze Louis-Antoine, à Figeac.
- 3° Castagné Antoine, à Saint Céré.

**CAHORS**

**A ceux qui ne sont jamais contents !**

Dans toutes les villes, il y a un tas de gens qui, du matin au soir, sont en quête de distractions et qui n'en trouvant pas, accusent les municipalités d'insouciance et d'incapacité.

Cahors n'échappé pas à cette loi commune.

Ici comme partout, ces individus, éternellement en rogne, sont légion et notre municipalité n'a pas de pires adversaires.

Eh bien une fois encore nous allons prendre la défense de notre municipalité, qui contrairement à celle des autres villes, s'occupe des intérêts et des plaisirs des électeurs cadurciens.

Et nous avertissons les grincheux que c'est la dernière fois que nous daignons les informer des belles distractions que leur procurerait notre administration, s'ils savaient en profiter.

Voici :

Il y a d'abord, ce soir, par exemple, théâtre.

Sur la promenade, une troupe excellentement composée des meilleurs artistes des théâtres forains va commencer sa brillante série de représentations à grand mélo.

Mais tout cela, cependant, ne fait l'affaire que des boulevardiers; aussi, notre municipalité a jugé qu'il fallait établir quelques distractions sur divers points de la ville.

C'est ainsi qu'après s'être entendue avec un gros entrepreneur de fêtes, elle a décidé de récréer les habitants du quartier de la Gare et l'organisation d'une kermesse est en projet dans la rue des Capucins.

Sous la présidence de M. le Maire, assisté de un ou deux architectes probablement, entouré de la police municipale en grande tenue, l'inauguration de cette kermesse aura lieu dans quelques jours.

Tous les édiles s'y rendront en tenue de gala; les convocations sont, dit-on, déjà lancées.

Voici le programme de cette série de fêtes.

**Rue des Capucins,**

Grande kermesse, au profit de la caisse des travaux publics pour la réparation des rues et des canivaux.

Le . . . . . 1901.

Sous la présidence de M. le maire de

Cahors, assisté des agents vicinaux et de plusieurs édiles.

Ouverture de la fête annoncée par six coups de clairon du pompier de service: discours des autorités;

De 5 heures du matin à 7 heures, patinage sur le grand Lac;

De 8 heures à midi, dès que la glace sera fondue, et que les eaux seront libres, passages de voitures au milieu du lac; sur une estrade adossée à la boulangerie coopérative, le public assistera au spectacle joyeux de plusieurs voitures traversant le lac, et faisant, sous les pieds des chevaux, élever d'immenses gerbes d'eau; rigolade effrénée à la vue des conducteurs de voitures qui sortiront de là tout mouillés, tout crottés.

De temps à autre, coinçage d'omnibus, c'est-à-dire spectacle amusant de véhicules engagés au milieu du lac, et en raison de leur hauteur, dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer, parce que pris entre le fond du lac et le tablier du pont du chemin de fer.

A midi banquet: de grands discours sur le bon entretien des rues seront prononcés par ceux qui sont chargés de cet entretien.

A 2 heures, arrivée des diverses sociétés nautiques de notre ville, précédées des sociétés chorale et instrumentale.

Présentation, réception enthousiaste: discours du président et de l'édile le plus londonniennement smart.

A 3 heures, courses de voiles et de canots: la société nautique de Cahors se formera en équipes concurrentes: civiles et militaires; au signal donné par une des plus belles dames de la ville, la course commencera.

Départ et arrivée en... tant de secondes: (la commission des fêtes du conseil municipal est chargée de fixer la durée des courses).

Durant les courses, une musique se fera entendre.

A 5 heures avant la clôture, un membre de la Chambre de commerce prononcera un laïus sur les beautés de la navigabilité du Lot et de ses affluents.

Un architecte donnera, en outre, lecture d'un rapport sur Cahors-Port.

Le soir, grande illumination sur le lac.

Eh maintenant, vous tous qui vous plaignez que Cahors manque de distractions, que pensez-vous de ce souci de la municipalité de vous être agréables?

Allons, venez tous rue des Capucins.

Il y aura de quoi rire.

Et vive l'administration!!!

**Incendie**

Ce matin vers 10 heures, un incendie s'est déclaré rue du Lycée, ancienne maison Sirech (aux Tilleuls), actuellement appartenant à l'hospice.

L'incendie a éclaté dans une salle du premier étage, occupé momentanément par les vieillards hospitalisés.

Des voisins apercevant les flammes accou-

**LE**

**PUITS QUI PARLE**

Par JEANNE SANDOL

**XXV**

« Les rôles vont être intervertis, ma chère Geneviève; à la place d'un frère que tu aurais dû me donner, c'est moi qui t'amènerai la plus aimable des sœurs. »

Cette allusion au passé fut la seule que Charles se permit, mais ce ne fut pas exclusivement par déférence pour le désir de sa sœur qu'il garda le silence. La crainte et la prudence lui en firent une loi. Quelques paroles amères échappées aux lèvres de Pierre lui laissèrent, un jour, entrevoir la triste vérité; sans la connaître tout entière cette vérité, Geneviève l'avait justement pressentie. Non, le cœur de Pierre n'était pas libre, mais Yvonne n'était pas celle qui l'occupait. Quelque fatal obstacle devait s'élever entre lui et celle qu'il aimait. Là devait être la raison de la tristesse de Pierre. Ah! s'il en eût été autrement, si une erreur aujourd'hui détruite avait seule causé le refus de Geneviève, avec quelle joie Charles eût éclairé sa sœur en faisant cesser un cruel malentendu. Malheureusement la destinée avait dit son dernier mot. Charles

n'y pouvait rien changer.

A la lecture de cette lettre, trop d'impressions à la fois vinrent assaillir Geneviève. Charles, Yvonne, Pierre... Ces trois noms se confondaient dans son cerveau. Elle se trompait sans doute! Elle avait mal compris! Et relisant les mêmes pages et les mêmes lignes, elle s'étonnait de leur trouver toujours le même sens.

Quoi! elle se serait ainsi trompée?... Abusée par un terreur, elle aurait été seule l'instrument de sa souffrance!... Ah! pourquoi n'avait-elle pas cédé à l'inspiration qui lui avait dit un jour: « Essaie de lutter pour le conquérir, ne refuse pas de le revoir! » Hélas! tous ces regrets sont vains! d'un mot, elle s'est interdit toute espérance. Quoique libre, tout est bien perdu pour elle... Ne l'a-t-elle pas refusé?...

Mais l'amertume de son cœur était adoucie par la pensée du bonheur de son frère. Alors une riante perspective s'ouvrait devant elle, la triste demeure où s'écoulaient ses jours s'égayait, les sombres murs du logis s'éclairaient au sourire de la belle Yvonne; elle ne serait plus seule, elle aurait une compagne, une sœur! car Geneviève espérait que Charles ne s'éloignerait plus de Paris. Recommandé par son propre mérite autant que par d'influents protections, sa nomination dans un des lycées de la capitale était assurée.

La fin des vacances approchait, Charles annonçait son retour. Il ne viendrait pas seul. M. et Mme Dérouville accompagnés d'Yvonne devaient, comme tous les ans à la même épo-

que, faire un voyage à Paris.

Pierre ne les rejoindrait que plus tard.

Geneviève avait donc un peu de temps encore pour se préparer à la rencontre, aujourd'hui inévitable, du jeune marin. D'ici là, elle fortifierait son cœur contre toute émotion, elle apprendrait à son regard à se taire: mais combien elle redoutait le moment où en se retrouvant en présence de Pierre Dérouville, il reconnaîtrait en elle l'inconnue de Bagnères dont il avait ignoré le nom!...

Le retour de son frère, l'arrivée de la famille Dérouville à Paris, changèrent forcément le cours des idées de Geneviève. Présentée à la mère de Pierre, accueillie par Yvonne, comme une amie déjà connue, elle fut contrainte d'abandonner momentanément ses habitudes de travail et de retraite. Avec la jeune fiancée de Charles, elle dut se faire jeune elle-même et retrouver ses dix-huit ans.

La sévère demeure du savant prit également une nouvelle physionomie. Sans troubler M. Davillier, avec des précautions infinies, Geneviève parvint à rendre au salon sa destination première. Les livres, les instruments envahisseurs reprirent peu à peu leurs places respectives; les sièges eurent une autre appropriation que celle de servir de bibliothèque; on put enfin s'asseoir, trouver une place libre sur les tables. Cette pièce longtemps assombrie rouvrit ses fenêtres condamnées par l'entassement d'objets de toutes sortes et de brochures empilées et croulantes. En pénétrant partout, l'air et la lumière chassèrent l'odeur des produits chimiques concentrée depuis

longtemps dans l'appartement clos. Le soleil d'automne un peu pâle vint se jouer de nouveau à travers les amours bouffis des boiserie, chefs-d'œuvre de quelque artiste du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les rideaux, retirés depuis longtemps par la précaution de la jeune maîtresse de maison, étalèrent aux yeux les riches dessins de ces anciennes toiles de Jouy dont on s'efforce à présent d'imiter la composition et le frais coloris.

Livrée à elle-même, la végétation de ce jardin négligé avait, dans un poétique désordre, jeté des branches éperdues autour de l'encadrement des fenêtres; ainsi tamisée, la lumière, en perdant ses tons crus, harmonisait entre eux tous les objets un peu fanés de ce vieil intérieur.

Enfin, et ceci fut pour Geneviève un dur moment... le piano... ce piano fermé, abandonné, dont les cordes n'avaient plus vibré depuis un jour de malheur, dut se rouvrir... En le débarrassant de son enveloppe, Geneviève crut écarter le linceul d'un mort... Par un entraînement irrésistible ses doigts frappèrent les touches. Un son, comme un gémissement, retentit dans cette pièce longtemps silencieuse. A ce bruit, une émotion violente s'empara de la pauvre enfant. Immobile en face de l'instrument, Geneviève éclata en sanglots!...

Ah! que sa vie eût été différente si sa main, cette main si habile autrefois, n'eût pas été mutilée!

(A suivre.)

ruent sur les lieux du sinistre, et grâce à l'activité et au dévouement de quelques ouvriers travaillant à la construction de l'hospice, grâce également à la pompe du magasin des Tabacs, le feu a été rapidement éteint.

On ne sait encore trop comment le feu a pris, toutefois on croit qu'il a pris naissance dans un placard renfermant des vêtements, et où les vieillards cachaient également du bois.

Les dégâts ne sont pas très importants; néanmoins, la fumée et l'eau ont très détérioré les meubles, et le plafond de l'étage incendié commençait à brûler.

On évalue les pertes à la somme de 3 000 francs environ, mais elles sont couvertes par une compagnie d'assurances.

**Vélocé-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, (Grand Café Tivoli), le mardi 3 décembre à 8 h. 1/2 du soir.

**Ordre du jour :**

Organisation du banquet du 8 décembre. Annulation par l'U. V. F. du championnat vitesse du 28 juillet 1901. Questions diverses.

**Théâtre de Cahors**

Ce soir, samedi 30 novembre, aura lieu sur la scène de notre théâtre une représentation de

**MONSIEUR DEGRANGE**

pièce en 3 actes de M. A. SÉRÉNO.

Le spectacle finira par

**NOVICIAT CONJUGAL**

comédie en 1 acte de M. A. SÉRÉNO.

Les principaux rôles seront joués par M<sup>lle</sup> EUGÉNIE NAU, du Théâtre Antoine; LAURE FLEUR, de l'Odéon; MM. RAYMOND de l'Odéon, NARGEOT, du Théâtre Antoine; et POTIN de l'Odéon.

**Musique du 1<sup>er</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 28 NOVEMBRE ET 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE  
Allegro Militaire Supp.  
La Poupée de Nuremberg (Ouv.) Adam.  
Vénizia (valse) Desormes.  
Rigoletto (fantaisie) Verdi.  
Cette Petite Femme-là (polka) Turllet.  
De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 28 au 30 novembre 1901

**Décès**

Mazières Jacqueline, dite Sophie, veuve Meilheureux, 83 ans, quai Ségur, 12.

**Arrondissement de Cahors**

**CAZALS. — Accident.** — Le 27 courant, le sieur Prunis habitant Saint-Etienne des Landes (Dordogne), partait de Cazals le soir après la foire, lorsque arrivé au lieu dit le Pont, à 100 mètres du bourg sa voiture fut accrochée par un autre véhicule; le choc fut

si violent, que Prunis fut projeté contre le mur de bordure où il s'est fait des blessures très graves à la tête. Le docteur Calmeilles appelé en toute hâte a donné et continue de donner ses soins au blessé qui ne pourra être transporté à son domicile que dans quelques jours.

— **Foire.** — Malgré le temps très froid, notre foire mensuelle du 27 a été très belle; il s'est traité beaucoup d'affaires sur les bœufs gras et d'attelage; peu de truffes encore vendues à 5 fr.; la volaille 0,45 la livre, les oies et canards gras 0,70 la livre; 70 lièvres environ à 5 fr.; les perdreaux 2 fr. pièce; les bécasses 3,50; peu de grives; environ 100 hectolitres de noix à 8,50; le maïs et le seigle se sont vendus dans des prix ordinaires; les porcs gras, en petit nombre du reste se sont vendus de 43 à 45 fr. les 50 kilos.

**ARCAMBAL. — Conférence agricole.** — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique le dimanche 8 décembre à la mairie d'Arcambal.

**Sujet de la conférence**

Trufficulture et viticulture nouvelles.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — La Sainte-Cécile.** — Dimanche 1<sup>er</sup> décembre, la Société chorale l'Union fraternelle célébrera sa fête annuelle.

A 3 h., place de la Raison, grand concert populaire. A 6 h., un banquet fraternel réunira les membres à l'hôtel David, à la Croix-Blanche.

Les membres honoraires qui désireraient prendre part au banquet n'ont qu'à se faire inscrire chez M. Vincent, trésorier de la Société. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1. Chasseurs en avant-scène, chorale (Carlier); 2<sup>o</sup> Sur les Remparts, chœur à quatre voix (Saintis); 3. Chant des Montagnes (Jean Retz); 4. Le Chant du Nautonnier, barcarolle (Ducy).

En cas de mauvais temps, le concert aura lieu sous la halle.

**Arrondissement de Gourdon**

**VAYRAC. — Enregistrement.** — M. Le Roy, surnuméraire de l'enregistrement à Valognes (Manche), est nommé receveur à Vayrac, en remplacement de M. Coustanty appelé au bureau de Maureuil (Vendée).

**Chez nos voisins**

**THIVIERS (Dordogne). — Une jeune désespérée.** — La jeune Louise Vialle, âgée de 17 ans demeurant avec ses parents à Nanteuil, près Thiviers, s'est suicidée en se jetant sur la voie au moment du passage du train.

Elle avait quitté la maison vers quatre heures du soir, à la suite d'une discussion avec sa belle-sœur, en disant qu'elle allait se jeter sous le train. Ses parents ne s'en étaient pas émus et n'avaient point cherché à l'arrêter.

A la nuit tombante, ne la voyant pas revenir, ils se mirent à sa recherche.

Pendant ce temps, un agent de la compagnie qui suivait la voie découvrit son cadavre un peu sur le côté des rails, où il avait été projeté par le choc. La main gauche de la malheureuse jeune fille gisait à 3 mètres environ du corps, sur l'un des rails. Le bras avait été coupé un peu au-dessus du poignet.

Le médecin qui a procédé aux constatations légales a déclaré que la mort provenait du tamponnement et qu'elle avait été instantanée.

**BULLETIN FINANCIER**

On a procédé aujourd'hui à la réponse des primes, cette opération s'est passée tout tranquillement sur la plupart des valeurs mais a été très mouvementée sur le Rio qui a fortement cascadié.

Nos rentes sur lesquelles on a coté 25 centimes de report par anticipation n'ont pas varié; — le 3 0/0 est à 101,10; — le 3 1/2 0/0 est au même cours; l'amortissable cote 99,92.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 710, le Comptoir National d'Escompte à 560, le Crédit Lyonnais à 989 et la Société Générale à 607.

Parmi nos chemins : le Lyon est à 1576 et le Nord à 1980.

Le Suez à 3785 n'a pas varié. L'Extérieure a passé de 72,25 à 72,67; — l'Italien cote 100,15, le Portugais à 27,40; le Russe 3 0/0 1891 à 84,75.

Le Serbe Unifiée 40/0 s'inscrit à 68; le Turc D est à 24,50 et la Banque Ottomane 526.

Le Rio qui finissait hier à 1037 a reculé à 1022 pour reprendre à 1064 en fin de Bourse.

**Bibliographie**

N'en déplaise à Maître Jacques, chacun désire faire bonne chère avec peu d'argent. Il est donc essentiel de mettre en rapport l'art culinaire avec les ressources de la famille et d'en tirer tout le parti possible. Afin de répondre à ce besoin, la LIBRAIRIE GARNIER FRÈRES vient de faire paraître une nouvelle édition du *Cuisinier Européen en 1 vol., in-18 relié toile 5 fr.*

Le nouveau *Cuisinier Européen* complètement modifié et enrichi de nouvelles gravures, de chromos, permet à l'œil le moins expé-

menté de distinguer la qualité des viandes.

Il contient un grand nombre de recettes inédites et simplifiées, et procure le moyen de satisfaire les exigences du goût le plus difficile et de suivre en même temps les sages préceptes qui dispensent de recourir à l'intervention toujours si inquiétante du médecin.

La cuisine, l'office, la cave, l'art du découpage, l'art difficile d'accommoder les restes, de tirer de la desserte le parti le plus ingénieux, rien n'a été omis dans ce précieux recueil. Nous croyons donc rendre un véritable service au public en lui signalant ce livre qui deviendra pour lui une source abondante de satisfactions et d'économie.

Voici une recette prise au hasard parmi les 2.000 contenues dans ce volume :

**Haricot de mouton.** — Faites couper par le boucher une poitrine de mouton en douze ou seize morceaux égaux. Garnissez le fond d'une casserole d'oignons coupés par tranches sur lesquels vous disposez les morceaux de poitrine de mouton avec deux ou trois carottes, une branche de thym et une feuille de laurier. Arrosez le tout d'une grande tasse de bouillon dégraissé. Faites cuire sur un feu doux jusqu'à ce que la sauce soit presque tarie; mouillez de nouveau avec une même quantité de bouillon ou d'eau, et laissez mijoter pendant deux heures sur un feu très doux; assaisonnez de sel et poivre au moment où vous mouillez le haricot pour la seconde fois. D'autre part, faites roussir dans le beurre, jusqu'à ce qu'ils soient bien colorés, des navets longs, coupés en morceaux. Retirez la poitrine de mouton de la casserole; otez-en les os les plus gros; passez le jus de cuisson, dégraissez-le, faites-le réduire au besoin; disposez les morceaux de poitrine sur les navets disposés au fond du plat, et versez la sauce par dessus. Ce mets doit être servi très chaud.

**A VENDRE**

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

**VILLACABRAS**

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE  
COUVERTS CHRISTOFLE**

Manufacture à Paris 66, Rue de Bondy



Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26.



**FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES**

H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANCON (Doubs). Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Sautoires Catalogues spéciaux : 1<sup>o</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc. 2<sup>o</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeuse, Bracelets, etc. or, argent, doublé or.

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING (Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSENE)

**PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR**

**Catherine**

Catherine, avec son abondante chevelure qui lui flottait sur les épaules, les lèvres entrouvertes, et ses beaux yeux brillant de plaisir, souriait à son danseur.

— Aimerait-elle ce beau jeune homme, se demanda Mme Vavator. Est-il riche et l'aime-t-il?... Dans ce cas, tous mes plans seraient renversés. Monsieur Dangerfield, dit-elle à son danseur, veuillez me dire le nom de ce jeune homme qui danse avec Mlle Dangerfield. Il me semble l'avoir déjà vu quelque part.

— Cela n'a rien d'extraordinaire. Il a été un peu partout. Son nom est Gaston Dantrée et il est, je crois, natif de la Louisiane.

— Un Américain !... Il est très riche alors, tous ces Américains sont riches.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Dantrée n'est pas. De son propre aveu, il est pauvre comme un rat d'église. Sa seule fortune est dans ses beaux yeux et sa voix de ténor.

Et il dit cela avec une amertume dolente.

— *Mon visage est ma fortune, Monsieur*, fredonna gaiement Mme Vavator. Comment se fait-il que ce cabotin soit ici, et qu'il puisse faire le tourtereau auprès de l'héritière de Scarswood ?

— C'est encore à sa jolie figure et à sa belle voix qu'il le doit. Mlle Dangerfield l'a entendu à un concert, il n'y a pas trois semaines, et vous voyez le résultat !

— Et sir John accepte cela ?

— Sir John accepte tout ce qui plaît à sa fille. Il a pour elle la servilité d'un esclave.

L'amertume devenait de plus en plus sensible dans le ton de Richard Dangerfield.

C'était un homme pâle, de taille moyenne, avec de très beaux yeux; mais il était myope et avait une voix aigre et criarde.

Il trouvait simplement dur de voir Scarswood sortir de la famille, sous ses yeux, par suite du caprice d'une liseuse de romans, d'une écervelée.

Lui aussi, il était pauvre... pauvre comme Gaston Dantrée... et il n'avait qu'une idée en tête : ne plus être pauvre.

— Donc, monsieur Dangerfield, Scarswood sortira de la famille. C'est une pitié, vraiment ! Mais je crois que vous pourriez empêcher cela...

Elle avait lancé cette dernière phrase, ne fixant plus sur le jeune homme son regard

résolu.

La rougeur monta jusqu'à la racine de ses cheveux jaunes.

— Moi... chère madame, dit-il avec un rire forcé, je n'ai pas cette chance, car je ne suis pas beau.

— Qu'est-ce que cela fait, enfant que vous êtes, est-ce que Mlle Dangerfield elle-même est belle ?

— C'est peut-être pour cela que la beauté des autres a tant de puissance sur elle, puisqu'elle consent à prendre pour mari un aventurier. Tenez, regardez-les, madame, et dites-moi s'il n'est pas clair qu'ils s'aiment.

La valse venait de finir.

Appuyée sur le bras de son danseur, Mlle Dangerfield disparut bientôt dans la serre.

— Je vois, et en dépit des apparences, monsieur Dangerfield, je n'hésiterai pas à parier... mes diamants contre la fleur que vous avez à votre boutonnière... que M. Gaston Dantrée, malgré ses beaux yeux et sa voix de ténor, ne sera jamais le maître et seigneur de Scarswood. Vous connaissez, n'est-ce pas, ce vieux dicton :

Ou il a trop de défiance du sort,  
Ou il a bien peu de mérite,  
Celui qui craint de courir le risque  
De tout gagner ou de tout perdre.

Elle s'éloigna, et son interlocuteur en profita pour faire quelques réflexions sous une forme interrogative :

— Que veut dire cette femme !... Que son air et ses paroles sont étranges !... Comment pourrais-je empêcher Gaston Dantrée d'épou-

ser Catherine ?... Mais son dernier conseil est bon !... Pourquoi désespérer avant d'avoir parlé !... Tout gagner ou tout perdre ! répéta Dangerfield.

Et ayant caressé sa moustache, il dit, mettant saint Georges dans l'affaire.

— Par saint Gerges ! j'essaierai. Elle ne peut jamais que dire non.

En ce moment, on appela Dantrée... Tout le monde, hommes et femmes, l'attendait, car il allait chanter.

Dangerfield resta où il était et il vit le ténor qui sortit tranquillement de la serre; il était seul.

Ses doigts errèrent quelques instants sur les touches et exécutèrent un prélude très brillant comme tous les préludes, du reste.

N'était-ce pas le moment à saisir ?

On était naturellement tout oreilles.

Catherine était encore dans la serre.

Il s'y dirigea à pas lents, longeant toute l'enfilade de salons, à l'extrémité desquels apparaissait le vert feuillage des plantes tropicales.

(A suivre.)

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
29 Vend.	+ 6.5	+ 2	772	Beau
30 Sam.	+ 5.5	- 1.5	775	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D<sup>r</sup> HERBEAU.

